

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 27 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; COGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; OLLIVRO Hervé ; PETIT-LECLERC Françoise ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents : BOSCHER Marina ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**

Présents : **13**

Absents : **12**

Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **mercredi 12 avril 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-04-19	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION CONFECTION DES REPAS EHPAD LES MAGNOLIAS AUGMENTATION DU TARIF PORTAGE REPAS ET FIXATION DU TARIF REPAS INVITE A L'EHPAD
----------------	--

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'EHPAD « Les Magnolias » fournit des repas en liaison chaude à l'ASAD Goëlo Trieux au tarif de **6,68 euros**.

Au regard de la conjoncture actuelle, il est constaté une forte inflation des charges pour la confection de ces repas (fluides, denrées alimentaires).

Les services ont procédé à une évaluation du coût global, sur la base du budget primitif 2023, pour mesurer l'impact sur le prix de vente de ces repas.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité,

DECIDE de majorer le tarif en vigueur de **2,32 euros** pour compenser les différentes hausses, soit un montant de **9 euros TTC** pour la fourniture des repas à l'ASAD Goëlo.

PRECISE que conformément à la convention qui lie, le CIAS et l'Asad Goëlo cette nouvelle tarification s'appliquera à compter du **1^{er} juillet 2023**.

FIXE le tarif repas invité à l'Ehpad « Les Magnolias » à hauteur de **12 euros à compter du 1^{er} mai 2023**.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente

